

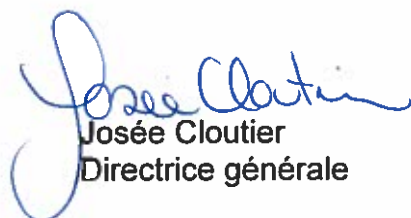


AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné aux contribuables de la municipalité de La Bostonnais que conformément à l'article 12 de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale sera adoptée un code d'éthique pour remplacer le code antérieur lors d'une séance ordinaire du Conseil qui se tiendra à la salle des délibérations du bureau municipal au 15 rue de l'Église le **25 février 2014 à 19h30**.

Lors de cette session, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le code d'éthique et déontologie en matière municipale

AVIS FAIT ET DONNÉ à La Bostonnais ce 12^e jour du mois de février deux-mille-quatorze.


Josée Cloutier
Directrice générale

Pour affichage aux endroits désignés par le Conseil (Église et bureau municipal), le 12^{ième} jour du mois de février deux mille quatorze.